

## I. BUT DE LA CONFRÉRIE.

1. Honorer par un culte spécial et quotidien la glorieuse aïeule du Sauveur.
2. S'assurer ainsi à soi-même et aux autres la bienfaisante protection de cette puissante Patronne.
3. Se maintenir dans la vie chrétienne, à l'aide de cette dévotion.

## II. CONDITION D'ADMISSION.

La seule condition indispensable est l'inscription sur les registres de la confrérie.

## III. PRATIQUES.

1. Réciter le jour de l'admission l'acte de consécration à sainte Anne et le renouveler chaque mois.
2. S'appliquer à imiter les vertus de sainte Anne dans l'accomplissement des obligations de la vie chrétienne et des devoirs de la vie de famille.
3. Invoquer sainte Anne dans toutes les difficultés et tentations, et propager son culte.
4. Réciter chaque jour, en l'honneur de sainte Anne, un *Pater* et un *Ave*, en y ajoutant 3 fois l'invocation : O Bonne sainte Anne, priez pour nous.
5. Se procurer une image de sainte Anne et porter sa médaille, ou du moins la conserver avec respect dans sa demeure.
6. Célébrer avec dévotion le mois de sainte Anne et principalement le 26 juillet.
7. Prendre part aux pèlerinages.